

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

M. Viala, Mme Rohfritsch, M. Ledoux, M. Mariani, M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut,
Mme Schmid, M. Philippe Armand Martin, M. Vitel et M. Reiss

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 281.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mesures évoquées dans cet alinéa relèvent du libre accord entre les salariés d'une même entreprise, notamment au sein des TPE.